

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2013

Absent : messieurs Pierre Largeau, Philippe Bomard et Olivier Colonnier, madame Nathalie Chiron.

Secrétaire de séance : madame Nathalie Barabas.

Le compte rendu du conseil du 02 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

## **Rapport 2012 du service assainissement :**

Adoption du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public « assainissement collectif » communal.

## **SMAEP des Eaux de Loire : prix et qualité du service eau potable 2012 :**

Présentation du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public « eau potable », établi par le Syndicat Mixte pour l'Adduction en Eau Potable des Eaux de Loire.

## **PLU : études des zones humides :**

Après la réunion PLU avec les personnes publiques associées début juillet, il apparaît nécessaire de faire faire un relevé exhaustif des zones humides, au moins sur les futurs secteurs à urbaniser. Le conseil municipal approuve le projet de convention avec la société CADEGEAU pour une prestation à 875 € HT.

## **Convention avec Familles Rurales :**

La réglementation impose une convention entre la commune et une association si la subvention annuelle dépasse 23 000 € (subvention Familles Rurales 2013 : 34000 €). Le conseil municipal approuve un projet de convention déterminant les objectifs que doit poursuivre l'association avec l'argent versé (périscolaire, cantine, bibliothèque, activité adultes...), ainsi que les modalités de contrôle par la commune.

## **8 – modification budgétaire :**

Suite à une réunion du CCAS le 26 août dernier, il s'avère que les crédits alloués aux aides sociales sont trop faibles. Le conseil municipal modifie le budget principal pour verser 2000 € supplémentaires au budget CCAS :

657362 (subvention au budget CCAS) : + 2000

74121 (dotation solidarité rurale) : + 1400

74127 (dotation nationale de péréquation) : + 600

## **Questions diverses :**

Philippe Pomarat, adjoint au maire en charge des relations avec les associations, fait part du bilan positif des fêtes communales au mois d'août, notamment par rapport au public qui y est revenu.

Le conseil municipal a décidé de rationaliser le fonctionnement de l'éclairage public dans tout le bourg, avec un souci économique et écologique : extinction le soir à 22h30 et rallumage le matin à 06h30.